cours, on vise à une autorité et à une régie internationales. Quelques lignes plus loin, je relève ces paroles:

Ce qui est vrai des relations entre les diverses régions du Canada l'est également des relations entre les nations du monde.

Qui, je le demande, le ministre pense-t-il tromper par ces mots? Veut-il dire que les relations entre les diverses parties de notre pays, entre la province de Québec et l'Ouest,pour choisir des points opposés,-sont du même ordre que celles qui existent entre le Canada, comme membre du Commonwealth britannique, et le Japon, l'Allemagne, l'Italie ou certaines républiques de l'Amérique du Sud? Il n'en est absolument rien. A moins d'abattre toutes les frontières internationales, il est impossible de mettre sur un même pied les relations entre les diverses régions d'un même pays et entre nations distinctes. Le tenter serait faire précisément ce dont je parlais au début de mes remarques: préparer la voie à un ordre nouveau sous l'autorité d'une dictature universelle.

Plus loin, je relève les paroles suivantes:

Comme je l'ai dit déjà, le premier ministre a défini le 2 avril de l'an dernier, l'attitude du Gouvernement en matière de transport aérien international. Il a indiqué clairement que le Canada suivrait une politique de coopération et de collaboration internationale...

C'est très bien.

...et qu'il donnerait son appui à la ligne de conduite la plus susceptible de servir non seulement les intérêts immédiats du pays mais la cause fondamentale de l'établissement d'un ordre international qui soit de nature à empêcher un nouveau conflit mondial.

Je désirerais savoir tout d'abord qui sera appelé à décider. Les dix-sept ou dix-huit hommes qui font partie du Gouvernement? Ensuite, je demanderai au ministre sur quoi il se base pour affirmer témérairement qu'une telle politique de coopération et de collaboration dans un ordre international soit de nature à empêcher un nouveau conflit mondial. Je dirai au comité qu'il est faux de prêcher qu'un ordre international empêchera la guerre. J'ose signaler que, sous un tel régime un conflit armé venant à se déclarer, il se transformera en guerre civile universelle. Je ne prétends pas que la collaboration internationale ne doive pas exister, mais dès que nous abdiquerons nos droits souverains ou que nous les céderons à une autorité internationale par des traités, multilatéraux, dirais-je, qui nous lieraient à cette autorité, toute guerre qui pourrait se déclarer entre deux nations de second ordre entraînerait inévitablement tout l'univers dans la tuerie.

Je poursuis un peu cette étude. Le ministre a fait les remarques suivantes consignées dans les Débats:

Par conséquent, la décision que doivent prendre les Nations Unies très prochainement, au sujet de l'organisation d'après-guerre du transport aérien est d'une importance vitale et si ce problème est résolu de façon éclairée, un grand pas sera fait vers l'établissement d'une paix durable et de la sécurité dans le monde de demain.

Encore une fois, il présuppose une fausseté: le fait qu'un ordre mondial est un facteur de sécurité. Un ordre mondial peut amener une guerre mondiale et je crois qu'il le fera.

A la même page, il a ajouté:

Au point de vue politique, il s'agit de trouver une méthode de surveillance internationale.

Il revient encore une fois à l'idée de surveillance. Il ne saurait exister de contrôle international, à moins qu'on ne confère ce pouvoir à un organisme, et si nous cédons notre autorité à un corps international nous cédons à un corps étranger ce qui constitue le droit de souveraineté de notre peuple. Telle est ma façon de voir.

Puis il ajoute:

Non seulement une autorité internationale en matière de transport aérien devrait-elle être chargée de surveiller l'application de la liberté et des droits dont je viens de parler, mais cette autorité devrait également posséder le pouvoir...

Notez ces mots: autorité, surveillance, pouvoir.

...de réglementer les services aériens internationaux de façon à écarter les dangers de chevauchements inutiles et contraires aux principes économiques.

Puis plus loin, parlant de lord Beaverbrook comme président de la conférence tenue il y a quelque temps, il a dit:

Il ajoutait qu'il avait été convenu que "l'autorité sur le transport aérien international devrait être intimement liée à tout organisme de sécurité que pourraient établir les Nations Unies et relever de lui".

On voit donc que, d'après ce plan, notre pays se trouvera à faire partie de tout organisme de sécurité qui pourra être établi par les Nations Unies ou de quelque autre organisme international. Nous ne faisons que subordonner notre programme aérien à une autorité internationale qui disposera d'une force quelconque pour la protection de ses intérêts dans le domaine international. Je le répète, on s'inspire d'un faux principe si l'on croit qu'un organisme revêtu d'une autorité internationale pourra prévenir les guerres dans le monde.

Je n'admets pas non plus l'idée que formulent parfois des diplomates de marque quand ils disent que, dans le monde d'après-guerre, le maintien de la paix comportera le recours à la contrainte. Pour moi, une telle contrainte est l'antithèse même de la liberté humaine. Nous avons tous entendu M. Anthony Eden déclarer aux membres de la Chambre des communes et du Sénat, de l'endroit même où vous vous trouvez en ce moment, monsieur